LE PROFIL

MAGAZINE EVENEMENTIEL ET PUBLICITAIRE | NUMÉRO 33 | FRANCAIS | IX^{ÈME} ANNÉE JUILLET - AOÛT 2019

LE LUALABA

EN ORDRE DE MARCHE POUR RELEVER LES DÉFIS QUI ATTENDENT LE PROCHAIN QUINQUENNAT 2019 - 2023.

LE PROFIL

Magazine événementiel et publicitaire

Immortalisez-vous et soyez compétitif avec Le Profil Magazine

Le Profil Magazine déja sur le Web

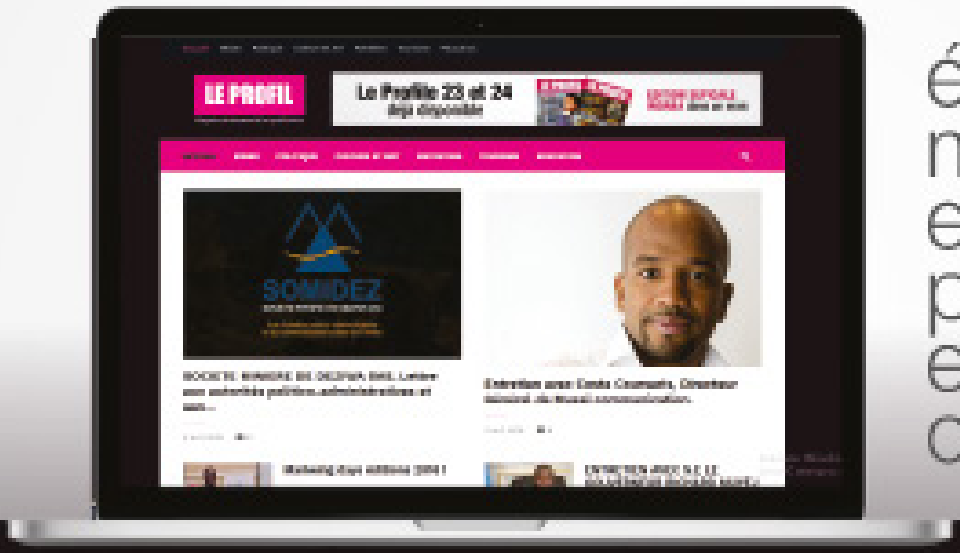

événements
mines
economie
politique
education
culture et art

www.leprofilmagazine.com

Sans limite de consultation sur tous les supports (PC/Mac, Tablettes, Smartphones)

Abonnez-vous dès aujourd'hui

Profil Magazine

CONTACTS
+243810223874
leprofilmagazine@gmail.com
facebook.com/leprofil

ADRESSE
Lubumbashi, 2000, Av. Mama Yemo,
Commune de Lubumbashi
Kolwezi; 2067, Av. Kasavubu, C/Dilala

SOMMAIRE

08 DOSSIER SPECIAL, PLAN QUINQUENAL

EDITEUR DIRECTEUR
Alain MUYUK A CHAL

CONSEIL DE REDACTION
Prof. Jean-Paul BIRURU,
Doyen Faculté de Lettres Unilu
Alain MUYUK
Justin KALUMBA
Lucien NZAMBA sj

CRÉDIT PHOTO
Paradis Photo / Moïse KALAMB
Azma MUYA
Le Profil Magazine

MISE EN PAGE ET DESIGN
Jonas K. LUNGO

ADRESSE
Lubumbashi, 2000, Av. Mama Yemo,
Commune de Lubumbashi
Kolwezi; 2067, Av. Kasavubu, C/Dilala

TELEPHONE
+243810157596
leprofilmagazine@gmail.com
www.leprofilmagazine.com
facebook.com/leprofil
twitter.com/leprofil

LE PROFIL

Magazine événementiel et publicitaire

Immortalisez-vous et soyez compétitif avec Le Profil Magazine

Reservez votre encart publicitaire dès maintenant

CONTACTS
+243810157596
leprofilmagazine@gmail.com
facebook.com/leprofil

ADRESSE
Lubumbashi, 2000, Av. Mama Yemo,
Commune de Lubumbashi
Kolwezi, 2067, Av. Kasavubu, C/Dilala

EDITO

LE LUALABA à la croisée de tous les défis stratégiques du monde

Alain MUYUK A CHAL
Editeur Directeur
alainmuyuk@gmail.com

Lualaba n'est pas aléatoire ou relatif. Pour bien dire, le Lualaba se trouve à l'épicentre de toutes les convoitises et de tous les intérêts du monde. Les besoins des pays occidentaux en batteries électriques font de la République Démocratique du Congo en général et de la Province du Lualaba en particulier, un enjeu stratégique. Le Lualaba est aujourd'hui le centre du monde, le savons-nous ?

La Province est ambitieuse et nourrit l'espoir de répondre aux multiples attentes de la population, l'amélioration des conditions de vie à travers les secteurs vitaux classiques : l'Education, la Santé, les Infrastructures, l'Energie (eau et électricité), le Tourisme, l'Environnement.

Si l'on s'inscrivait dans la vision du nouveau leadership en République Démocratique du Congo, la Province du Lualaba veut s'aligner sur le programme du Président de la République Felix -Antoine TSHISEKEDI TSHILOMBO qui tourne autour de quatre principaux axes stratégiques, à savoir : ***« l'homme ; la croissance économique; la bonne gouvernance ; et la société solidaire ».***

En effet, le présent ***Plan Quinquennal de Développement Provincial 2019-2023*** se veut cohérent avec les cadres de planification au niveau national, permet d'identifier les potentialités, de déterminer les obstacles de développement et de dégager ainsi la vision à moyen et long termes. Il s'agit des orientations et objectifs, les stratégies sectorielles, les secteurs prioritaires et les actions à mener afin de diversifier l'économie et atteindre les objectifs sectoriels pour le développement de la Province.

L'économie de la province étant tournée vers le secteur minier, les fluctuations des coûts des matières premières impactent significativement sur les recettes provinciales.

La Province du Lualaba est principalement minière et subit par ce fait les soubresauts du marché mondial des minerais. L'expérience des temps passés a permis d'envisager de bondir des dividendes que procurent les mines pour diversifier ses ressources en vue d'un développement plus large, les domaines privilégiés et au Lualaba c'est l'Agriculture et le Tourisme

Ce plan quinquennal de développement s'est présenté en tenant compte de quelques difficultés économiques de ces derniers mois dû à la baisse sensible du prix du cobalt sur le marché international.

le nouveau mandat du gouvernement Muyej2 verra naitre des chantiers d'espoir dans tous nos territoires à travers différents domaines : agriculture, tourisme,

et accompagner le développement des cinq Territoires : Dilolo, Lubudi, Sandoa, Mutshatsha et Kapanga

Longue vie donc à cette équipe gouvernementale et plein succès.

ASSEMBLEE PROVINCIALE DU LUALABA

PRESENTATION DU BUREAU DE L'ASSEMBLEE

Louis KAMWENYI TUMBU,

Président du Bureau
de l'Assemblée Provinciale du Lualaba

Pierrot MWIMBI MWANZA
Vice-Président APLU

Donat TSHIMBOJ
Rapporteur APLU

Webber MUCHAILA
Rapporteur Adjoint APLU

KAUMBA MAYONDE
Questeur APLU

GOUVERNEMENT PROVINCIAL DU LUALABA

Richard MUYEJ MANGEZE

GOUVERNEUR DE PROVINCE

GOUVERNEMENT PROVINCIAL DU LUALABA

Fifi MASUKA SAINI

VICE-GOUVERNEUR DE PROVINCE

GOUVERNEMENT PROVINCIAL DU LUALABA

PRESENTATION DES MINISTRES ET COMMISAIRES

M. KAPENDA WA KAPENDA Déodat,
Ministre Provincial de l'Intérieur et Sécurité

M. ILUNGA MWELESHI Louise,
Ministre Provincial de l'Agriculture, Pêche et Elevage ;

M.MUTETEKE LUWALE Achille
Ministre Provincial des Finances

M. MUYEYE LUTONGO Trésor,
Ministre Provincial du Budget et Plan

M. KANTENGA KAPENGA Alain
Ministre Provincial de l'Environnement et Tourisme

M. KABWIT NGOIE Jules
Ministre Provincial de l'Education, Santé et Relation avec le Parlement

M. KAKWATA NGUZA Thierry – André
Ministre Provincial des Transports et Energie

M. MBANGU MWANGAL Norbert,
Ministre Provincial des Infrastructures

M. TSHIZAINGA SANAMA Jean – Marie,
Ministre Provincial des Mines

M. LUNDA NGANDU Nathalie,
Commissaire Général du Gouvernement chargé des Affaires Sociales, Genre et Famille

M. KAZEMBE SWANA ILUNGA,
Commissaire Général du Gouvernement chargé de l'Economie, Industrie, Petite et Moyenne Entreprise

M. NGOIE KAWAYA Alexandre,
Commissaire Général du Gouvernement chargé des Affaires Foncières, Urbanisme et Habitat

M. KAPAPA KALASA Lydia,
Commissaire Général du Gouvernement chargé de l'entrepreneuriat des Jeunes et Emergence de la Classe Moyenne

M. KALAU KAPEND Paulin ,
Commissaire Général du Gouvernement chargé des Sports, Loisirs, Culture et Arts

Quelques Directeurs, Directeurs Adjoints et membres de Directions

DISCOURS – PROGRAMME DE SON EXCELLENCE MONSIEUR LE GOUVERNEUR A L'OCCASION DE L'INVESTITURE DU GOUVERNEMENT PROVINCIAL DU LUALABA.

La cérémonie d'investiture du Gouvernement Provincial a eu lieu ce samedi 13 Juillet 2019 à l'Assemblée Provinciale du Lualaba. Le processus de cette investiture a obéit aux prescrits de la loi qui donne à l'organe délibérant les prérogatives en la matière. C'est dans ce cadre que l'Assemblée Provinciale du Lualaba, sous l'égide de son Président KAMWENYI MATAHILA, a reçu du 11 au 13 Juillet 2019 le Gouverneur Richard MUYEJ MANGEZE MANS venu défendre le programme quinquennal de son gouvernement devant les élus du peuple qui, après appréciation devaient le valider et procéder à l'investiture de 10 ministres dont un, en la personne de KASEYA TSHINGAMBO, initialement nommé Ministre Provincial de la Décentralisation et Affaires coutumières, qui s'est désisté pour des raisons personnelles. Ce samedi 13 Juillet 2019, le Gouverneur Richard MUYEJ est monté au créneau de l'hémicycle pour répondre aux préoccupations de quatre groupes parlementaires du Lualaba. Au cours de cette séance publique, le Gouverneur du Lualaba a balayé toutes les préoccupations des élus du peuple relatives notamment au respect de la loi sur le nombre de ministres, la création des commissariats et des Directions provinciales comme structures d'appui aux actions gouvernementales sans trahison de la loi. A l'issue de cette réplique, le Président de l'Assemblée Provinciale a procédé au vote pour l'agrément du programme ainsi défendu et l'investiture du Gouvernement. Ainsi vingt députés présents à la séance ont à l'unanimité adopté le programme gouvernemental et investi les ministres moyennant une observation du groupe parlementaire PPRD et alliés. Aussi une commission mixte a été mise sur pied en vue d'enrichir ledit programme du Gouvernement Provincial

Ce numéro 33 est spécialement consacré au programme quinquennal du gouvernement provincial de 2019-2023.

Prof. Joseph Yav Katshung, Dircab Gouv., M. Yannick TSHISOLA, Dircaba, M. Ady Nawezi Assistant du Gouverneur et M. Archimède Kalasa, Secrétaire Excécutif du Gouvernement

DISCOURS PROGRAMME DU GOUVERNEUR DE PROVINCE.

C'est une fierté pour moi de répondre à cette obligation légale qui m'amène devant votre Auguste Assemblée, soumettre à votre sanction, le programme du Gouvernement Provincial en vue de son investiture.

Avant de commencer mon propos, permettez-moi de m'acquitter d'un devoir sacré, celui :

1. *De rendre grâce à Dieu Tout Puissant car c'est lui, en effet, qui a rendu possible la cérémonie de ce jour ; que son nom soit glorifié.*
2. *D'exprimer mes hommages les plus déférents à Son Excellence Felix Antoine TSHISEKEDI TSHILOMBO, Président de la République, Chef de l'Etat. Qu'il soit assuré de notre disponibilité dans la réalisation de son projet de société pour le bien-être du peuple congolais en général, de la population du Lualaba en particulier. Je saisis cette occasion pour lui exprimer toute ma gratitude pour nous avoir investi comme Gouverneur et Vice-Gouverneur de la Province du Lualaba par son Ordonnance n°19/037 du 29 Avril 2019 ;*
3. *De saluer le coaching et l'accompagnement du Président Honoraire Joseph KABILA KABANGE, pour la confiance qu'il a placée en ma modeste personne ainsi qu'en celle de ma colistière, Madame Fifi MASUKA SAINI, en nous proposant, comme candidats de notre famille politique, au poste de Gouverneur et Vice – Gouverneur de notre chère Province du Lualaba.*
4. *De vous remercier Honorables élus du Lualaba, Représentants légitimes de notre peuple, pour la confiance que vous avez bien voulu placer en nos modestes personnes en nous réélisant comme Gouverneur et Vice-Gouverneur de notre Province.*

Merci à toute la population du Lualaba qui nous a fraternellement accompagné depuis notre avènement à la tête de la Province et qui attend de nous ses dirigeants que justice lui soit rendue !

Vous nous permettrez Honorables Députés, de profiter de cette tribune pour remercier également les membres du gouvernement provincial sortant ainsi que tous les collaborateurs, à tous les niveaux pour leur accompagnement et leur sens d'abnégation tout au long de notre précédent mandat. Ensemble, nous avons pu mettre la jeune Province du Lualaba, sur l'orbite du développement quand bien même, il faut le reconnaître, les défis demeurent importants.

Auguste Assemblée ;

Nous inscrivant dans la vision du nouveau leadership en République Démocratique du Congo, la Province du Lualaba s'aligne sur le programme du Président de la République Felix -Antoine TSHISEKEDI TSHILOMBO qui tourne autour de quatre principaux axes stratégiques, à savoir : « l'homme ; la croissance économique; la bonne gouvernance ; et la société solidaire ».

En effet, le présent Plan Quinquennal de Développement Provincial 2019-2023 se veut cohérent avec les cadres de planification au niveau national, permet d'identifier les potentialités, de déterminer les obstacles de développement et de dégager ainsi la vision à moyen et long termes. Il s'agit des orientations et objectifs, les stratégies sectorielles, les secteurs prioritaires et les actions à mener afin de diversifier l'économie et atteindre les objectifs sectoriels pour le développement de la Province.

L'économie de notre province étant tournée vers le secteur minier, les fluctuations des coûts des matières premières impactent significativement sur les recettes provinciales. Nous présentons ce plan en tenant compte de quelques difficultés économiques de ces derniers mois dû à la baisse sensible du prix du cobalt sur le marché international.

Notre nouveau mandat verra naitre des chantiers d'espoir dans tous nos territoires à travers différents domaines : agriculture, tourisme, 4

éducation, santé, énergie et infrastructures (voies d'accès, routes d'intérêt provincial, routes de desserte agricole et bâtiments). L'expérience acquise - depuis la période des Commissaires Spéciaux du Gouvernement nous permettra d'accélérer la vitesse de notre action et de rationaliser les choix et les procédures afin de vaincre les écueils et booster davantage l'élan déjà amorcé.

Nous annoncerons concrètement d'autres priorités lors de l'adoption sous peu du crédit provisoire ainsi que lors de la présentation du budget 2020.

Honorables Députés ;

Nous n'avons pas la prétention de vous faire un discours qui présenterait dans les plus petits détails tout ce que votre Gouvernement (le Gouvernement sortant) a pu réaliser en espace de trois ans. Nous voudrions que la présente allocution vous permette d'avoir plutôt une vision claire sur les perspectives d'un développement durable de la Province du Lualaba.

En effet, l'état dans lequel se trouvait la Province exigeait une thérapie de choc, comme on l'a toujours rappelé. Ainsi les secteurs vitaux dans leur globalité ont constitué notre préoccupation quotidienne.

Pour répondre à l'appel du nouveau leadership et tout comme pour la révolution de la modernité, « le peuple d'abord » doit être perçu comme un appel à la mobilisation afin de concentrer nos efforts sur l'homme qui doit demeurer au centre de toutes préoccupations. Au Lualaba, nous sommes résolument engagés pour améliorer les conditions de vie de nos populations en promouvant les valeurs qui privilégient le bien être. Pour ce faire, nous avons jugé utile de prioriser les secteurs suivants : Education, Santé, Emploi, l'artisanat minier, la sous-traitance, et bien d'autres.

Groupe Scolaire Hewa-Bora

Les élèves reçus au Gouvernorat de Province

SUR LE PLAN DE L'ÉDUCATION

Exc. Jules Kabwit, Ministre de l'Education et Santé

Nous réhabilitons, modernisons et construisons des infrastructures scolaires, négocions des accords de partenariat pour l'organisation des séminaires de recyclage au bénéfice de nos enseignants, et dans le but d'améliorer davantage le niveau de notre enseignement, nous avons signé au mois de mai dernier, un contrat de partenariat avec la Société CREATIVITY HOUSE pour la fourniture du matériel didactique dont le premier lot a été totalement affecté au Groupe Scolaire HEWA BORA, école pilote et ; attendons dans un délai raisonnable recevoir d'autres lots qui seront progressivement distribués dans toutes les écoles de la Province selon leurs spécialités conformément au programme du Ministère de l'Education ;

HGR Mwangeji

Scanner dernière génération

EN CE QUI CONCERNE LA SANTÉ

Laboratoire

nous sommes engagés dans un programme d'approvisionnement de tous les hôpitaux de référence de notre Province et prioritairement l'Hôpital Général de Référence MWANGEJI en équipements modernes et divers intrants médicaux [produits pharmaceutiques, vaccins, etc.] pour optimiser les conditions d'encadrement sanitaire et faire de Kolwezi, Chef-lieu de la province, d'ici 12 mois, le centre de référence pour l'administration des soins de qualité dans la région.

Des efforts continuent à être fournis dans le secteur de la santé et plusieurs activités y sont menées dans l'optique non seulement d'améliorer la qualité de la prise en charge des malades mais aussi en faciliter l'accès.

C'est pour cette raison que l'Hôpital Général de Référence MWANGEJI continue à être réhabilité et modernisé, un dispensaire vient d'être achevé dans son enceinte. Il est aussi prévu la construction d'un centre de santé moderne dans chaque territoire de notre province et la réhabilitation des anciennes structures sanitaires dont l'Hôpital General de Référence de Dilolo, le Centre de Santé KANAMPUMB, l'Hôpital Méthodiste SAMUTEB, l'Hôpital Garengaze de Kasaji, l'Hôpital Cimenkat de Lubudi, le Centre Hospitalier SNCC à Mutshatsha, l'Hôpital Général de Référence de Sandoa, etc...

Le gouvernement provincial a acquis et commandé plusieurs équipements médicaux de la dernière génération. A titre indicatif, nous citons :

- ***Un scanner ;***
- ***Un appareil d'Imagerie à Rayonnement Magnétique communément connu sous IRM ;***
- ***Deux cliniques mobiles avec salle d'opération ;***
- ***Un appareil de dialyse ;***
- ***Deux appareils de Radiographie qui ont en plus un amplificateur de brillance et la mammographie ;***
- ***Des appareils d'Echographie ;***
- ***Un kit complet de réanimation à fournir à l'Hôpital du Personnel de Kolwezi après avoir constaté le déficit;***
- ***Des équipements pour un laboratoire moderne.***

Outre la modernisation des équipements liés à l'administration des soins de qualité, notre ambition concerne également l'encadrement de nos médecins afin d'accélérer le processus de spécialisation d'ici 2 à 3 ans et de renforcer la capacité des enseignants de la Faculté de médecine et de l'ISTM. C'est dans cet élan que nous avons signé un contrat de mise à disposition de médecins avec la FONDATION VINMART qui va disponibiliser 13 professeurs, médecins spécialistes en provenance de l'Inde pour une année renouvelable et auront pour mission :

- ***de soigner les patients selon les règles de l'art;***
- ***d'encadrer les médecins de l'HGR Mwangeji mis à leurs dispositions pour un transfert de connaissance ;***
- ***de tenir et organiser des conférences et des séminaires à l'intention des étudiants et enseignants en médecine pour compléter leur formation ;***
- ***de visiter les hôpitaux dans nos territoires pour des échanges avec le corps médical et en vue d'y apporter des solutions idoines.***
- ***Avec ce programme, votre Gouvernement Provincial attend dans les semaines qui viennent, les spécialistes dans les domaines ci-après :***
  - ***Médecine Interne ;***
  - ***Cardiologie ;***
  - ***Dermatologie ;***
  - ***Chirurgie Générale ;***
  - ***Chirurgie Orthopédique ;***
  - ***Gynécologie ;***
  - ***Pédiatrie ;***
  - ***Ophtalmologie ;***
  - ***Otorhinolaryngologie ;***
  - ***Dentisterie ;***
  - ***Radiographie ;***
  - ***Anesthésie ;***
  - ***Microbiologie.***

Le dispensaire construit dans l'enceinte de l'HGR/ MWANGEJI sur financement de Tenke Fungurume Mining servira de siège à ce corps médical de grande expérience.

Salle de réanimation

Salle d'opération

Machine à Dialyse

PAR RAPPORT À L'EMPLOI,

S.E. Richard Muyej remettant symboliquement quelques machines aux jeunes entrepreneurs

nous faisons notre l'engagement de veiller à ce que nos compatriotes qui travaillent dans les entités installées chez nous recouvrent leur dignité en observant le respect des horaires de travail et le salaire décent. Nous ne pouvons plus accepter que près de 60 ans après l'Indépendance de notre pays, nos compatriotes soient encore placés dans des conditions peu nobles.

Aussi, je suis saisi des cas de discrimination dans le recrutement des travailleurs mais surtout d'embauche des travailleurs étrangers pour accomplir les taches réservées aux nationaux alors que les dispositions légales et réglementaires prévues en cette matière, spécialement la Loi N°015-2002 du 16 octobre 2002 portant Code du travail telle que modifiée et complétée par la Loi N° 16/010 du 15 juillet 2016 et l'Arrêté ministériel N°121/CAB. MIN/TPS/112/2005 du 26 octobre 2005 fixent les pourcentages maxima autorisés des travailleurs étrangers au sein des entreprises ainsi que leurs catégories.

Mon Gouvernement ne ménagera aucun effort pour attirer l'attention des uns et des autres sur le respect des textes légaux sous peine des sanctions prévues à cet effet.

Le stade Dominique Diur

Salle polyvalente du Gouvernorat de Province

KATEBI, Cadre Touristique prisé du Lualaba

Le Gouverneur de Province avec M. Germain Pungwe, Opérateur économique de KZI

Salle Polyvalente de Katebi

CONCERNANT LE SECTEUR MINIER ARTISANAL

qui constitue un domaine important dans notre province, nous allons accélérer le programme de la réforme initiée afin que les exploitants artisanaux appelés vulgairement creuseurs trouvent leur compte. Sans exclure les étrangers, l'on ne peut tolérer le fait que la majorité de nos compatriotes oeuvrant dans ce secteur demeurent dans la précarité. **Rester passif devant cette situation apparait comme une forme de complicité.**

C'est de la sorte que nous venons de créer une structure spéciale, la **Direction de la Réforme du Secteur minier artisanal et du suivi des procédures** pour marquer davantage la vitesse que nous voulons imprimer à cette réforme. L'objectif est de ramener les questions de ce secteur au plus haut niveau de l'exécutif provincial pour des solutions durables et non partisanes.

Permettez, que je vous présente un point d'actualité lié à ce secteur et qui nécessite que nous puissions en synergie demander que le solutionnement vienne du niveau national.

Le Lualaba est présentement le coeur du budget de la RDC et subit des fortes pressions dues aux mouvements massifs des populations provenant des provinces voisines à la recherche du mieux-être - que nous même cherchons encore pour nos communautés.

Cet engouement croit au jour le jour et cause des problèmes de sécurité, d'encadrement et d'hygiène avec comme conséquence, le renforcement des effectifs des exploitants miniers artisanaux qui avoisinent **170.000 personnes.**

Centre de négoce de Musompo

Notons que le Code minier précise que cette activité doit être effectuée dans les Zones d'Exploitation Artisanales [ZEA] dédiées à cette exploitation. Mais, la compréhension, par les creuseurs artisanaux, du terme « en dehors des concessions couvertes par des titres miniers » a posé pas mal de problèmes et a souvent donné lieu à des confrontations entre les concessionnaires et les creuseurs. Cette situation de confrontation demeure une réalité aujourd'hui dans les provinces minières de la RDC dont le Lualaba et constitue un défi sécuritaire et économique majeur.

Il devient donc urgent de chercher où placer ces creuseurs afin qu'ils s'adonnent à leur activité en toute sécurité et dignité d'autant plus que dans notre pays, l'exploitation minière artisanale est légale et qu'à ce jour la production artisanale avoisine 20% des exportations minières de la Province du Lualaba.

Notre Province a bénéficié du Gouvernement de la République d'une quarantaine des ZEA mais ce ne sont que des collines comme eux-mêmes les creuseurs aiment à les appeler. **Dans cet état, il est donc difficile d'y installer les creuseurs sans prospection ni découverture.**

Afin de faire face à cette situation, la Province du Lualaba multiplie les contacts pour soutenir le programme de financement pour la mise à disposition des ZEA aux creuseurs. C'est ainsi que nous avons entrepris l'exécution des travaux de découverture sur certains sites afin de sortir les creuseurs des concessions privées ou de les en éloigner.

Après les études préliminaires, une douzaine des ZEA se révèlent viables de par les indices positifs et dont trois ont bénéficié du financement de SICOMINES - qui a entendu notre plaidoyer - et a accepté de nous accompagner avec **USD 2.500.000**, cette enveloppe nous permet de poursuivre la viabilisation de trois ZEA dont les numéros **297, 076 et 078**. Après l'étape des travaux de découverture nous allons sortir les creuseurs des concessions privées ou de les en éloigner dans un délai maximum de 6 mois pour réussir cette mission délicate.

Visite du centre de négoce de MUSOMPO

Exc. Jean-Marie Tshizainga, Ministre Provincial des Mines

Lors d'une réunion avec les Directeurs, en avant plan de Droite à Gauche, Tata Kakoma Directeur du Budget, Mme Marie-Louise, Directrice de l'emploi

Notre ambition est de continuer sur au moins 10 autres sites mais cela nécessite des moyens financiers.

Aussi, ayant enregistré des cris de détresse des sociétés minières établies au Lualaba, en accord avec le Gouvernement de la République, nous avions décidé - voilà bientôt une année – de reformer le secteur de l'artisanat minier dans notre province qui consiste en :

La destruction des comptoirs dans toute la région car il est établi aujourd'hui que la présence de ces comptoirs d'achat et dépôts dans la proximité des concessions privées favorise la fréquence des incursions dans ces concessions et gêne le partenariat, causant même un climat d'insécurité. C'est ce qui a conduit la prise d'une décision politique de destruction des comptoirs clandestins en usant la force aux fins de dissuasion et de démobilisation. Nous pouvons citer les cas particuliers de TFM avec la cité de Kafwaya ayant conduit à la décision de délocaliser la cité Kafwaya et relocaliser les communautés avec un programme de reconversion ; et le cas de KCC à KOV ou le scandale était criant ;

La Construction d'un Centre de Négoce à MUSOMPO [dépôts modernes, laboratoires d'analyses, restaurants, etc]. **Avec le Centre de négoce, toutes les transactions ne se feront uniquement qu'en ce lieu. L'objectif poursuivi est essentiellement la maitrise du secteur de l'exploitation minière artisanale en termes de statistiques, du prix, des teneurs en vue d'assurer une traçabilité des produits qui seraient exportés de la Province du Lualaba. Au bout du compte, il s'agira non seulement de sécuriser le travail des exploitants artisanaux, mais aussi, nous assurerons progressivement l'encadrement et le contrôle des exportations des minerais dont essentiellement ceux qualifiés de stratégiques tel que le cobalt.** Le centre de négoce apporte donc des solutions perceptibles et pérennes ;

L'établissement d'un **Certificat d'Identification du Site d'Origine des produits miniers** en sigle **CISO** pour garantir la traçabilité ;

L'accélération du programme de financement pour la viabilisation effective des ZEA par les travaux de prospection et de découverture ;

S'agissant de la Sous-traitance, la loi N° 17/001 du 08 février 2017 rend obligatoire la sous-traitance des activités annexes et connexes de l'activité principale et la réserve, quelle que soit sa nature, aux entreprises congolaises à capitaux congolais en vue d'en assurer la promotion et favoriser ainsi l'émergence d'une classe moyenne congolaise. Notre combat demeure l'application de la loi susmentionnée en collaboration avec votre auguste Assemblée en vue d'envisager des sanctions locales qui pousseraient les différentes grandes entreprises minières à regarder dans la même direction que votre exécutif provincial.

Signalons néanmoins une résistance des grandes sociétés

Lors d'une réunion avec les Directeurs, en avant plan de Gauche à Droite, M. Sony, Directeur Paie, Mme Adèle Kafwana, Directrice du Trésor et Ordonnancement

minières. Je profite de cette tribune pour lancer une énième fois un appel à ces partenaires pour que les richesses du pays profitent à tous et m'engage à faire respecter cette loi et faire en sorte que toutes les entreprises du Lualaba s'y soumettent sans faille.

Nos compatriotes doivent accéder aux marchés pour permettre la création des richesses et des emplois afin de résorber le chômage. C'est dans cet élan que nous venons de créer **un Commissariat Général du Gouvernement en charge de l'Entrepreneuriat des Jeunes et Emergence de la Classe moyenne** afin d'accompagner les jeunes à avoir le gout du risque en se regroupant afin de créer des cabinets, des petites sociétés et des agences afin de pouvoir bénéficier de l'accompagnement du Gouvernement pour accéder aux financements. C'est dans ce cadre qu'un montant de 2**06.000 dollars** américains vient d'être mis à la disposition de ce Commissariat conformément à la décision du Ministère Provincial de la Jeunesse sortant pour l'encadrement des jeunes entrepreneurs. C'est dans cette optique qu'un fonds de garantie de **2.000.000 USD** a déjà été constitué à Afriland First Bank CD afin de servir de garantie à la création et à la promotion des Petites et Moyennes Entreprises.

Nous nous engageons aussi à oeuvrer pour la diversification de notre économie à travers l'Agriculture et le tourisme, domaines privilégiés par votre gouvernement pour asseoir son action dans le Lualaba profond et aussi pour l'effectivité de la décentralisation.

Votre Gouvernement vient d'amorcer depuis le mois de juin dernier, le paiement de la rétrocession à toutes les ETDs et à quelques entités déconcentrées à l'instar des territoires et l'enveloppe s'agrandira au fur et à mesure en fonction de l'accroissement de l'assiette de la province. Nous exigeons à notre Ministre en charge de la Décentralisation, autorité de tutelle en cette matière, de mettre sur pied des structures de contrôle de gestion afin d'assurer la culture de la redevabilité.

Nous nous engageons aussi à oeuvrer pour la diversification de notre économie à travers l'Agriculture et le tourisme, domaines privilégiés par votre gouvernement pour asseoir son action dans le Lualaba profond et aussi pour l'effectivité de la décentralisation.

Votre Gouvernement vient d'amorcer depuis le mois de juin dernier, le paiement de la rétrocession à toutes les ETDs et à quelques entités déconcentrées à l'instar des territoires et l'enveloppe s'agrandira au fur et à mesure en fonction de l'accroissement de l'assiette de la province. Nous exigeons à notre Ministre en charge de la Décentralisation, autorité de tutelle en cette matière, de mettre sur pied des structures de contrôle de gestion afin d'assurer la culture de la redevabilité.

Il s'articule autour de cinq piliers stratégiques ci-après :

1. La Gouvernance ;

2. La diversification de la production et l'accélération de la croissance économique ;

3. Le Renforcement du capital humain et l'assurance du bien-être de la population ;

4. L'Amélioration des infrastructures de base ;

5. La protection de l'environnement et le développement durable ;

S'AGISSANT DU PILIER DE LA GOUVERNANCE CONSTITUÉE DE HUIT (8) PROGRAMMES :

- ***Eradiquer l'insécurité et consolider la paix ;***
- ***Renforcer la gouvernance Judiciaire ;***
- ***Promouvoir, Défendre et Protéger les droits humains ;***
- ***Rendre effective la décentralisation ;***
- ***Améliorer le rendement des services publics ;***
- ***Organiser le Secteur du Portefeuille ;***
- ***Redynamiser et renforcer la planification Provinciale ;***
- ***Améliorer le climat des affaires ;***

EN CE QUI CONCERNE LE PILIER DE LA DIVERSIFICATION DE LA PRODUCTION ET L'ACCÉLÉRATION DE LA CROISSANCE ÉCONOMIQUE CONSTITUÉE DE SIX (6) PROGRAMMES :

- ***Accroitre la production agricole, l'élevage et la pêche ;***
- ***Formaliser le secteur informel du Commerce ;***
- ***Contribuer à la promotion des PME ;***
- ***Promouvoir et développer les industries ;***
- ***Renforcer la performance du secteur minier ;***
- ***Promouvoir le Tourisme ;***

Poignet de main entre Prof. Yav. Dircab, M. Ikos Rukal, Directeur de la Communication

Hon. Eustache Koj, Hon. Kanau et M. Didier Mudiata

M. Ady Nawezi, Assistant du Gouverneur et M. Yannick Tshisola, Dircab-A

Exc. Achille Muteteke, Min. des Finances, Exc. Trésor Tshikambi, Min du Plan et Budget, Exc. Déodat Kapenda, Min. de l'Intérieur

S'AGISSANT DU PILIER RENFORCEMENT DU CAPITAL HUMAIN ET L'ASSURANCE DU BIEN-ÊTRE DE LA POPULATION AVEC HUIT (8) PROGRAMMES :

- ***Améliorer l'accès de la population aux soins de Santé de qualité ;***
- ***Améliorer l'accès à l'Education et à l'Alphabétisation ;***
- ***Diversifier l'économie et élargir la chaine de création des valeurs pour plus d'emplois stables et bien rémunérés ;***
- ***Promouvoir et épanouir la population à travers les activités sportives ;***
- ***Renforcer le respect du genre et l'autonomisation de la femme ;***
- ***Promouvoir et améliorer l'implication des ASBL dans le processus de développement et des actions humanitaires ;***
- ***Renforcer l'encadrement de la Jeunesse ;***
- ***Promouvoir, protéger et valoriser le patrimoine culturel national et provincial ;***

C'est dans cet élan que nous avons invité notre partenaire PROFIT CONGO, structure spécialisée de la Banque Mondiale afin d'assurer un séminaire de formation aux membres de l'espace gouvernemental pour une gouvernance de qualité. Aussi, dans le souci d'encadrer le personnel de l'administration publique et de rendre effective la fonction publique provinciale, une Direction vient d'être créée à cet effet.

S'AGISSANT DU PILIER AMÉLIORATION DES INFRASTRUCTURES DE BASE CONSTITUÉE DE QUATRE (4) PROGRAMMES :

- ***Réhabiliter et améliorer les infrastructures de transport ;***
- ***Améliorer l'urbanisation et l'habitat ;***
- ***Renforcer les infrastructures énergétiques ;***
- ***Améliorer la couverture médiatique et l'accès aux nouvelles technologies de l'information et de la communication ;***

M. Jean Katunga, Attaché de presse du Gouvernement et DG de Life TV, Hon. Koj, Didier Kalau

M. Samy Kayombo, Directeur Adjoint de Développement

DANS LE CADRE DES INFRASTRUCTURES

Nous portons à votre connaissance que :

o C'est depuis le 26 juin 2019 que la Fédération Internationale de Football Association, FIFA en sigle a décerné le certificat d'homologation au Stade Diur devenu « un Complexe Omnisport de standing international » pour la période de 3 ans. Ce qui est une très bonne nouvelle pour le Lualaba et principalement pour la jeunesse sportive. Nous prenons l'engagement d'en construire un autre à Kolwezi mais aussi dans tous les territoires de la province ou de réhabiliter ceux existants ;

o Nous avons pris également l'engagement ferme d'aménager et d'élargir toutes les pistes des aérodromes dans nos territoires aux dimensions de celui de Kisenge [1750 m sur 20m] afin de permettre les évacuations en cas d'urgence médicale nécessitant un transfèrement vers l'HGR MWANGEJI appelé Centre médical pilote. Cette disposition se justifie aussi dans le but d'élargir l'espace touristique de la province et rendre accessible les chutes de Kayo et Dipera ainsi que les grottes de Kiantapo et de Dikolongo dans le territoire de Lubudi ; les chutes de Mikwiza et les Cascades de Tshatuta dans le territoire de Mutshatsha ; les chutes de Lukunga et Kambaz dans le territoire de Dilolo ; les grottes dites « Diyal dia Tshikomb » et « Diyal dia Mpemb » ainsi que les chutes de Kamwang dans le territoire de Kapanga.

Quant au programme **d'amélioration de l'urbanisation et de l'habitat**, nous projetons la création d'une nouvelle ville afin de rehausser le niveau de l'urbanisation et tenir compte de la qualité du site à valoriser. Pour dire vrai, il est difficile aujourd'hui, de délimiter les contours de la ville de Kolwezi qui repose sur un gisement minier avec risque d'être délocalisée tôt ou tard. Il nous faut donc être proactif pour ne pas subir.

Toutefois, permettez que je déplore l'anarchie qui s'est installée dans la gestion du domaine foncier et qui m'a conduit à suspendre le lotissement et à instituer une Commission d'enquête composée des membres du Conseil Provincial de Sécurité pour établir les responsabilités et sanctionner les coupables.

Quelques investisseurs venus rencontrer le Gouverneur

Honorables Députés, nous devons nous féliciter de l'avènement de KASAJI comme deuxième ville de notre Province et nous définissons déjà des stratégies pour deux autres nouvelles villes à créer à FUNGURUME et à KAMOA.

Sur le plan culturel, notre vision tient compte aussi de la promotion de la culture et des arts. Comme nous le savons, l'art et la culture jouent dans toute société un rôle particulier car ils sont des instruments au service de la liberté d'expression, de la promotion de la paix et du développement pérenne. A travers cette vision, nous renforcerons le rôle de la culture et des arts comme vecteur de changements sociaux

. C'est dans ce cadre que nous promouvrons plusieurs outils comme le cinéma, le théâtre, l'érection des salles et aires de spectacles, etc. Les détails seront donnés dans le programme annuel des réalisations.

En ce qui concerne le pilier **protection de l'environnement et le développement durable** qui a deux (2) programmes :

- ***Protéger l'environnement et s'adapter aux exigences climatiques ;***
- ***Renforcer l'accès à l'eau, l'hygiène et l'assainissement de l'environnement ;***

Notons que tous les piliers évoqués supra constituent les jalons d'un développement dont les effets doivent progressivement atteindre tous les cinq territoires où vit la majorité de nos populations. Ce plan nous permettra de valoriser nos immenses potentialités afin d'accélérer la croissance durable et équitable de notre province et améliorer ainsi les conditions de vie de nos populations. Notre action mettra désormais l'accent sur le développement de tous les 5 territoires de la Province du Lualaba. Et c'est seulement à ce prix que nous pourrons parler d'un développement à partir de la base.

Par rapport aux prévisions des projets, mesures et actions sur le quinquennat, le Gouvernement Provincial doit mobiliser **USD 2.381.413.424,03** soit **CDF 4.525.376.115.550** afin que ce dernier ait les moyens de sa politique. Dans le respect des procédures, nous reviendrons devant votre auguste assemblé vous soumettre le projet de crédit provisoire en attendant la session budgétaire de septembre.

Pavillon Présidentiel

Dans cet élan d'accélération, chaque minute nous est précieux. Nous ferons de tout notre mieux pour que le Lualaba en profite davantage. C'est donc pour nous une obligation de travailler encore plus ensemble avec votre auguste Assemblée pour qu'à la fin le succès profite à tous.

Je tiens à préciser que le nouveau mandat va privilégier les actions visant le développement à partir de la base. L'agriculture et le tourisme restent les deux piliers importants de cet ambitieux programme. Des démarches sont très avancées pour la mutualisation des fonds en accord avec les entreprises minières de la région ainsi que des montages avec nos partenaires financiers pour booster ces deux secteurs de manière à créer des occupations saines pour nos jeunes. Ce qui réduirait la tendance à l'exode rural. 17

L'imminence du démarrage des travaux de construction et de modernisation des grands axes routiers Kolwezi – Dilolo, Kolwezi – Solwezi et la construction d'un aéroport moderne avec ambition de le hisser au statut d'un aéroport international, apporteront à coups sûr un plus à l'économie de la province.

Je voudrais, pour ce faire, vous inviter à nous rejoindre dans notre rêve de faire du Lualaba une province de référence sur tous les plans et nous en avons les atouts.

Si l'élaboration du Plan Quinquennal 2019-2023 a été le fruit d'une large consultation des forces vives et acteurs de la Province, reconnaissons toutefois, qu'il ne doit pas avoir un caractère rigide, car l'incertitude sur les ressources extérieures peut modifier nos objectifs et nécessiter un recadrage des stratégies mises en place.

Comme toute oeuvre humaine, nous sollicitons votre contribution, Honorables Députés, pour enrichir davantage ce plan à travers une Commission mixte Parlement - Gouvernement et qui sera pour nous une boussole.

J'invite donc toutes les filles et tous les fils du Lualaba, à faire preuve d'engagement et de détermination pour atteindre les objectifs que nous nous fixons dans ce Plan Quinquennal de Développement Provincial 2019-2023. Nous donnerons ainsi un sens à notre ambition de maintenir le Lualaba au diapason d'une province réellement pilote dans un Congo qui se veut émergent à l'horizon 2030.

Pour clore mon propos, permettez-moi de vous présenter les membres de l'équipe gouvernementale qui va désormais m'accompagner dans la réalisation de ce programme ambitieux.

POUR VOTRE ATTENTION SOUTENUE,

JE VOUS REMERCIE.

Boulevard du 30 Juin

De Gauche à Droite, M. Emile Mutunda Directeur Technique Adjoint, M. Ikos Rukal Directeur de Communication, M. Archimede Kalasa, Sec. Exécutif, Mme Gracia Menga, M. Katay, Hon. Konde Directeur de Développement

REPONSES DE SON EXCELLENCE MONSIEUR LE GOUVERNEUR AUX PREOCCUPATIONS DES HONORABLES DEPUTES PROVINCIAUX SUR LE PLAN QUINQUENNAL 2019-2023

Je me réjouis de nouveau de me retrouver devant votre Auguste Assemblée en vue d'apporter des éclaircissements aux préoccupations formulées par les quatre Groupes Parlementaires de notre Assemblée Provinciale.

Mon Gouvernement et moi-même rassurons votre Auguste Assemblée que nous faisons nôtres, toutes vos remarques, suggestions, contributions et préoccupations très pertinentes que j'ai suivies et notées avec beaucoup d'attention et d'intérêt, lors de la plénière d'hier. J'estime, qu'elles rencontrent également le souci qui m'anime avec celui de l'ensemble de mon Gouvernement que j'aurai l'honneur de conduire au cas où, son investiture que je sollicite en même temps ce jour, me serait accordée. Sincèrement, vos avis et préoccupations valent leur pesant d'or et prends le ferme engagement de les prendre en compte, éventuellement au cours des travaux de la Commission mixte et surtout, tout au long de notre mandat.

En effet, pour des raisons d'ordre méthodologique, permettez-moi, de préciser que nous avons essayé de regrouper les éléments de réponses réservées aux préoccupations pertinentes enregistrées par groupe parlementaire et par secteur ce, suivant l'ordre ci-après, afin de vous permettre de saisir avec efficacité et efficience, le sens et le contour :

1. DES PREOCCUPATIONS LIEES A LA LEGALITE DES NOMINATIONS DES COMMISSAIRES GENERAUX DU GOUVERNEMENT PROVINCIAL AINSI QUE DE LA CREATION DES DIRECTIONS PROVINCIALES

1.1. De la légalité des Commissaires Généraux du Gouvernement

Cette préoccupation n'est pas nouvelle car depuis la publication des Gouvernements Provinciaux dans les provinces démembrées en République Démocratique du Congo [RDC] en 2016, des actions et réactions avaient fusé de partout sur la légalité de ces nominations au regard de la limite constitutionnelle du nombre des ministres provinciaux. Cette préoccupation légitime appelle les réponses suivantes :

1. Ce qui est limité à 10, c'est ***le nombre des Ministres Provinciaux et non le nombre des membres du Gouvernement provincial***. La nuance est donc de taille !

2. La question qu'il sied de se poser est la suivante : ***Est-ce que la nomination des animateurs des structures d'appui à l'action du Gouvernement est-elle en violation des articles 198 de la Constitution et 23 de la Loi n° 08/012 du 31 juillet 2008, portant principes fondamentaux relatifs à la libre administration des Provinces ?*** La réponse est NON !

- L'Arrêté Provincial No 023 du 2 juillet 2019 nomme ***10 ministres comme l'exige l'article 198 de la Constitution de la RDC*** telle que modifiée et complétée à ce jour par la loi No 11/002 du 20 janvier 2011 ainsi que l'***article 23 alinéa 5 de la Loi n° 08/012 du 31 juillet 2008, portant principes fondamentaux relatifs à la libre administration des Provinces,*** telle que modifiée et complétée par la loi n° 13/008 du 22 janvier 2013, et ;

- L'Arrêté Provincial No 024 du 2 juillet 2019 nomme ***5 Commissaires Généraux du Gouvernement sans violer lesdits textes légaux***. En droit, il existe un principe universellement admis que ***« tout ce qui n'est pas interdit est permis»*** et surtout que cette option est dictée par le souci de représentativité et d'efficacité de l'action du Gouvernement dans l'esprit de l'article198 alinéa 4 de la Constitution.

Bien plus, la Province du Lualaba n'a pas innové, elle s'est basée entre autre, sur des précédents heureux. En effet, la Province du Kongo Central, après l'élection du Gouverneur Jacques MBADU, a eu aussi ses Commissaires Provinciaux avec rang de Ministre tout comme dans l'ex-Province de l'Equateur où la question s'était posée en Aout 2013.

Dans cette dernière, la question des Commissaires Provinciaux s'était également posée du temps du Gouverneur KOYAGIALO qui nomma 10 ministres en y ajoutant 6 Commissaires provinciaux ayant rang et prérogatives des Ministres. ***La Cour d'Appel de Mbandaka saisie en annulation de l'Arrêté du Gouverneur, trancha qu'il y avait lieu de créer autant des réponses en vue des objectifs que des besoins. L'Assemblée provinciale avait donc en date du 18 aout 2013, investi ledit Gouvernement Provincial car ne violant pas la Constitution***.

Ainsi, notons que l'on ne peut rapporter ledit arrêté ou encore évoquer l'inconstitutionnalité comme d'aucuns le pensent.

Le champ de l'inconstitutionnalité est restreint et les actes ou arrêtés du Gouverneur de Province sont seulement susceptibles ***de recours en annulation pour violation de la loi et des règlements nationaux auprès de la Cour Administrative d'Appel*** et ce, au regard de l'article 74 de la Loi n° 08/012 du 31 juillet 2008, portant principes fondamentaux relatifs à la libre administration des Provinces.

*1.2. Quant à la responsabilité des Commissaires Généraux du Gouvernement, votre Assemblée est en droit d'interp*eller ou de demander des comptes à toute personne ou tout service qui intervient dans la gestion de la res publica directement ou à travers le Ministre Provincial en charge des relations avec le Parlement.

1.3. Concernant la préoccupation du secteur de développement rural non repris dans l'arrêté, nous disons simplement bien que non repris dans l'intitulé du Ministère de l'AGRIPEL, ce secteur figure bel et bien dans les attributions dudit ministère car nous sommes conscients que la majorité de notre population vit et travaille dans les zones rurales qui offrent de vastes terres cultivables et l'agriculture représente plus de 60% des emplois en Afrique subsaharienne. Il n'est donc question de sous-évaluer les zones rurales car plus de 60 pour cent de la population rurale vivent dans l'extrême pauvreté, et que beaucoup d'entre eux partent vers les villes où ils rejoignent souvent les rangs des chômeurs ou de la main-d'oeuvre informelle.

Hon. Mwimbi Pierrot, Vice-Président APLU, Hon. Donat Tshimboj, Rapporteur APLU, Hon. Roy Kaumba, Questeur APLU

Dynamiser l'agriculture et construire autour d'elle une économie rurale forte est vital pour la Province. Si les choses sont correctement faites, cela pourrait créer des emplois tant recherchés et des richesses, favoriser l'intégration, la sécurité alimentaire, la résistance à la crise et la paix sociale et politique. Cette réalité n'échappe donc pas à votre gouvernement et l'Arrêté fixant les attributions et fonctionnement des Ministères que nous prendrons après l'investiture en tiendra compte d'autant plus que la compétence est toujours d'attribution.

1.4. Par rapport à l'ordre des ministres sur l'arrêté, nous répondons d'emblée, que lorsqu'un nouveau gouvernement est annoncé, la position des ministres est souvent scrutée de près par les observateurs et c'est le cas ici. Mais en réalité l'ordre protocolaire n'a pas d'utilité autre que symbolique ou honorifique. Il n'existe pas, juridiquement, de hiérarchie entre les membres du Gouvernement.

C'est d'ailleurs avec raison que HENRI OBERDORFF et NICOLAS KADA dans leur ouvrage intitulé « Institutions administratives » paru aux éditions Sirey en 2013, renseignement que : «La hiérarchie gouvernementale résulte d'un choix discrétionnaire de l'Autorité lors de l'acte de nomination ». Ainsi, tous les ministres ont les mêmes droits et obligations quand bien même- dans le cas d'espèce- c'est le Ministre de l'Intérieur et Sécurité qui est préséant protocolairement. Mais il n'est pas le supérieur hiérarchique d'autres ministres. Il assurera toutefois l'intérim en cas d'empêchement du Gouverneur et du Vice-Gouverneur.

En définitive, il n'est donc pas question de minimiser tel ministère ou d'encenser tel autre !

1.5. Sur les missions spécifiques de la direction de développement et de la direction des réformes de l'artisanat minier et suivi de procédures, leur encrage et leur compétence en cas d'interpellation par l'organe délibérant.

Notons que la Province du Lualaba fonctionne avec 8 Directions qui sont:

- ***La Direction Provinciale des Recettes du Lualaba [DRLU],***
- ***La Direction Provinciale du Trésor et de l'Ordonnancement ;***
- ***La Direction Provinciale du Budget ;***
- ***La Direction Provinciale de la Paie ;***
- ***La Direction de Contrôle des Marchés Publics du Lualaba ;***
- ***La Direction Provinciale Technique et de Contrôle de Qualité ;***
- ***La Direction Provinciale de Lutte Contre la Criminalité et***
- ***La Direction Provinciale de la Fonction Publique Provinciale,***

Il nous a paru impérieux d'en ajouter 3 autres dans le but de renforcer le rendement des services publics provinciaux spécifiques importants, assurer le suivi des actions du Gouvernement au regard du respect des normes....

Il s'agit de :

- ***La Direction de Développement ;***
- ***La Direction de l'Assainissement.***
- ***La Direction des réformes de l'artisanat minier et suivi de procédures.***

Concernant la Direction de Développement

Véritable interface entre la province et le monde socio-économique ayant pour rôle d'accompagner et de promouvoir les actions de valorisation du développement pérenne de la Province, la Direction de Développement a pour objectifs de

Une première mise au point du Gouvernement Muyej

connaître, faire connaître et valoriser le tissu économique de la Province du Lualaba afin d'en promouvoir le développement et d'assurer le bien-être de la population à travers la réalisation des Besoins Sociaux de Base.

Créée pour des raisons de transparence et éviter des suspicions dans les passations des contrats de partenariats et elle dépend directement du Gouverneur de Province.

Ladite direction a triple mission :

1. ***L'Accueil et la Facilitation à travers la sécurisation et la protection des investissements ainsi que l'accompagnement nécessaire ; C'est un outil de travail tant au service des responsables politiques qu'à celui des entrepreneurs présents ou désireux de s'implanter dans la Province. Elle initie et participe à la préparation, à la négociation et au suivi des différents contrats de la Province ;***
2. ***Elle assure, le suivi et le contrôle de la réalisation des Besoins Sociaux de Base en Province.***
3. ***Suivi et contrôle des biens et patrimoines de la province en matières foncière et minière.***

Concernant la Direction de l'Assainissement

Intégrant des domaines variés (eau, assainissement, etc.), la Direction de l'Assainissement est créée tout en préservant l'intégrité des infrastructures existantes afin de mieux répondre aux questions de suivi et évaluation du secteur de l'assainissement au Lualaba.

Assurer le suivi et assister les collectivités locales dans les domaines de l'assainissement et de la gestion des déchets et des ordures.

Organiser et contrôler le cantonnage manuel afin d'éloigner les dangers sanitaires des populations. Il s'agit d'améliorer leurs conditions de santé et de vie ainsi que leur environnement urbain.

S'agissant de la Direction des reformes de l'artisanat minier et suivi de procédures

Au regard de l'importance de ce secteur mais surtout de sa complexité dans sa gestion, la Province a initié une réforme pour l'assainir et la rendre efficiente. En vue de matérialiser cette réforme et faire le suivi, nous avons décidé de créer cette structure spéciale pour marquer davantage la vitesse que nous voulons imprimer à cette réforme. Comme je l'ai relevé dans mon propos d'hier, l'objectif est de ramener les questions de ce secteur au plus haut niveau de l'exécutif provincial pour des solutions durables et « non partisanes » afin d'assurer la transparence et le suivi des procédures.

Nous avons tous suivis les critiques et remarques de notre population et principalement des exploitants eux-mêmes et il nous a paru important de renforcer le suivi de la reforme initiée par nous par une structure spéciale qui répondra directement du Gouverneur mais travaillera en collaboration avec tous les services étatiques établis dont le Ministère, la Division des Mines et le SAEMAPE. Cela dans le souci de transparence mais aussi d'efficacité.

Notons que toutes ces Directions utiles comme du reste l'ensemble de l'équipe gouvernementale, sont appelées à consentir des sacrifices dictés par la conjoncture et la réalisation des objectifs du Plan Quinquennal. Ils sont déjà informés de cela et rien ne sera compromis.

Quelques transformateurs pour l'amélioration en desserte énergétique

II. DES PREOCCUPATIONS DES HONORABLES DEPUTES DU GROUPE PARLEMENTAIRE PPRD ET ALLIES.

2.1. Par rapport aux préoccupations soulevées sur : (a) la capacité de mobilisation des recettes mensuelles et annuelles de la Province selon le cas, (b) les mesures d'encadrement, (c) le refus éventuel des bailleurs de fonds avec leurs apports et (d) les modalités et le temps de remboursement.

a) S'agissant du premier volet de la question, comme nous l'avions indiqué dans les prévisions budgétaires de l'exercice en cours et dans le rapport de la reddition des comptes déposés il y a peu à votre Bureau, il sied de signaler que la capacité actuelle de votre Gouvernement dans la mobilisation des recettes annuelles avoisine 57 %. Toutefois, des dispositions nécessaires seront prises dans le sens d'améliorer davantage l'assiette.

b) En rapport avec le deuxième volet de la question, parmi les mesures d'encadrement déjà prises, nous pouvons noter :

- ***La création de la Commission Ecofin du Gouvernement avec comme mission d'assurer le suivi et l'évaluation permanents des recettes de la Province ;***
- ***La création d'un guichet unique au Centre de Négoce pour toutes les recettes du secteur minier artisanal ;***
- ***Le suivi et évaluation des recettes spécifiques du secteur des mines au Guichet Unique de Traçabilité à l'Exportation des produits miniers du Lualaba [GUTEL] déjà fonctionnel depuis deux ans ;***
- ***L'organisation des missions régulières de vérification des impôts et taxes pour accroître les recettes.***

c) Concernant le troisième volet de la question relative au refus éventuel des bailleurs des fonds avec leurs apports, votre Gouvernement envisagera des mesures de substitution pour pallier à cette situation.

d) Pour le quatrième volet de la question, il sied de préciser que le B.O.T est un mode de financement de projets développés dans le cadre du Partenariat Public - Privé (PPP). En effet, à travers ce mécanisme, le privé apporte le financement et la technologie de construction des Infrastructures qu'il doit exploiter afin de rentrer dans ses frais et remettre l'ouvrage à l'institution publique contractante selon les modalités convenues.

Dans le cadre des projets en mode B.O.T. et ou des projets financés par emprunts extérieurs, les modalités et la durée de remboursement sont donc clairement définies dans les clauses de différents contrats signés ou à signer au cas par cas.

2.2. En ce qui concerne la préoccupation de savoir quelle solution est envisagée vis-à-vis des expatriés qui utilisent les congolais comme journaliers pendant 10 à 15 ans sans les engager et avec un salaire dérisoire

Votre Gouvernement est résolument engagé à faire appliquer la législation en vigueur en la matière, notamment le code du travail. Par ailleurs, il va accentuer le contrôle à travers les services étatiques compétents, en l'occurrence : l'Inspection provinciale du travail et l'ONEM qui ont déjà reçu des instructions fermes du Gouvernement à ce sujet.

Toutefois, l'accompagnement de votre organe est nécessaire pour renforcer l'action du Gouvernement.

2.3. Enfin, pour ce qui est des pistes de solutions envisagées pour la réhabilitation de la CIMENKAT.

Nous sommes conscients que le Lualaba est en construction et a besoin des ciments à proximité. Considérant que la CIMENKAT est une entreprise commerciale à économie

Projet du Barrage de Busanga

mixte appartenant majoritairement à la Gécamines dont les installations sont obsolètes, avec des gisements dont les réserves sont non certifiées. Nous pouvons noter que le problème de sa relance est de la compétence du pouvoir central.

Néanmoins, la Province a mené un certain nombre d'actions pour soutenir cette société, notamment :

- ***les démarches auprès du Gouvernement central en vue de la relance qui n'ont pas encore abouti ;***
- ***la dotation de deux transformateurs moyenne et basse tension pour contribuer au renforcement de desserte en électricité nécessaire pour sa relance ;***
- ***le paiement ponctuel depuis 2016 des arriérés des salaires du personnel de ladite société ;***

C'est ainsi que pour remédier à cette situation, la mesure palliative prise par votre Gouvernement a été d'accompagner la création de CARRILU, une entreprise privée de production du Ciment située à Musompo. Nous avons l'espoir que la production de cette dernière permettra de résoudre le problème d'approvisionnement de la Province en ciment

3. DES PREOCCUPATIONS DES HONORABLES DEPUTES MEMBRES DU GROUPE PARLEMENTAIRE « ADRP ET ALLIES » :

3.1. Au sujet du déséquilibre constaté dans la répartition du coût total entre les différents piliers du Plan quinquennal pour lequel les infrastructures prennent 81,8 %.

Vu son caractère transversal, le pilier Infrastructures couvre la quasi-totalité des secteurs vitaux de la province. A ce titre, il comprend les infrastructures routières, sanitaires, scolaires, aéroportuaires, touristiques, sportives, etc. Et donc, améliorer les infrastructures socio-économiques de base contribue sans équivoque à l'amélioration des conditions de vie de la population.

C'est cela qui justifie l'allocation d'une enveloppe conséquente à ce pilier transversal. 10

3.2. Quant à la question de savoir de quelle manière le Gouvernement provincial pourra-t-il promouvoir la création de petites et moyennes entreprises et industries de transformation agricoles et manufacturières qui lui coûterait 150.000 USD.

Votre Gouvernement est conscient des défis à relever dans ce secteur. A ce titre, dans le souci de promouvoir la création et le développement de petites et moyennes entreprises et industries, il a été constitué un fonds de garantie de l'ordre 2.000.000 USD en vue de faciliter aux entrepreneurs l'accès aux crédits bancaires.

En outre, les 150.000 USD prévus dans le Plan quinquennal sont destinés à couvrir les activités de renforcement de capacités et l'accompagnement à la culture du crédit. C'est dans cette même perspective qu'il a été créé dans l'espace gouvernemental un secteur chargé de l'entrepreneuriat et émergence de la classe moyenne.

3.3. En rapport avec la discrimination des travailleurs et surtout l'embauche des travailleurs étrangers qui exécutent des tâches réservées aux nationaux et l'exercice du petit commerce par les étrangers.

Le premier volet de cette question a déjà trouvé la réponse au point 1.3. ci-dessus relatif aux préoccupations des Honorables députés du Groupe parlementaire « PPRD et Alliés ».

Quant au second volet, comme pour le premier d'ailleurs, votre Gouvernement veillera à l'application stricte de la loi en la matière et les services étatiques compétents seront renforcés et mis à contribution.

M. Diider Mudiata, s'entretenant avec quelques Chefs Coutumier

3.4. S'agissant de la politique du Gouvernement par rapport au désenclavement de nouveaux quartiers (Joli Site, Golf, Manga-manga) qui ne cessent de s'accroitre, dans le cadre de l'amélioration des infrastructures de base dans son volet réhabilitation et amélioration des infrastructures de transport et de l'urbanisation de la province et de son chef-lieu en particulier.

Votre Gouvernement partage le souci des Honorables Députés qui ont soulevé cette préoccupation. Quand bien même l'essentiel des routes desdits quartiers relèvent de la compétence des Entités Territoriales Décentralisées (ETD), le Gouvernement provincial a prévu dans son Plan quinquennal l'asphaltage de 50 Km de route (voir le Plan d'Actions Prioritaires, à la page 62), en appui aux efforts de ces ETD, dont la Mairie de Kolwezi et les Communes.

En outre, votre Gouvernement dans sa politique de désenclavement par le rapprochement des équipements collectifs à la population construit des marchés modernes dans différents quartiers et encourage les privés à multiplier la construction des équipements collectifs dont les écoles, hôtels, magasins dans les quartiers périphériques. Aussi, la localisation de l'hôtel du Gouvernement et de l'Assemblée Provinciale en dehors de la ville a pour effet bénéfique de réhabiliter les infrastructures adjacentes dont les routes d'accès.

3.5. Enfin, pour ce qui est de la disparité entre les différents documents relatifs au plan quinquennal de développement.

Nous estimons qu'il s'agit d'une erreur de lecture de deux tableaux distincts dont l'un concerne les sources de financement (Tableau n°36, page 157 du Plan quinquennal) et le second qui dégage le gap par rapport au financement de la Province (page 20 du Plan d'Actions Prioritaires).

4. DES PREOCCUPATIONS DES HONORABLES DEPUTES MEMBRES DU GROUPE PARLEMENTAIRE « LES FEDERALISTES » :

4.1. Concernant le contrôle afin d'évaluer les rapports des ressources et leurs affectations,

Le Gouvernement est conscient du souci de l'Organe Délibérant concernant le respect de la culture de la redevabilité. Pour ce faire, le contrôle doit être régulier mais à intervalle de trois mois pour éviter qu'il soit couteux s'il est mensuel. Aussi, le Parlement joue un grand rôle d'autant plus qu'il a dans son essence, le pouvoir de contrôle chaque fois que de besoin.

Pour les services y intervenant, ils sont clairement sont repris à la page 162 du Plan, notamment l'Office des Routes et l'OVD comme Maitres d'oeuvres.

4.2. S'agissant du cas éventuel de détournement de la rémunération et d'impunité.

Etant donné que la rémunération des autorités coutumières relève actuellement du Gouvernement central et considérant les cas d'omission à répétition liés à l'opération de la bancarisation de la paie, il sied de signaler qu'il est difficile de parler de détournement des salaires et d'impunité sur ce cas tel qu'indiqué dans la préoccupation soulevée.

Aussi, suite à certaines irrégularités observées dans le processus de désignation des autorités coutumières, une mission d'identification a été diligentée par la vice-primature en charge de l'intérieur à cet effet, mission dont nous attendons encore la suite.

Par ailleurs, n'étant pas indifférent, le Gouvernement provincial entend dépêcher à Kinshasa le Ministre de l'Intérieur et celui de la Décentralisation et Affaires Coutumières pour trouver une solution quant à ce.

4.3. S'agissant de l'utilité de la Fibre Optique au Lualaba

Mme Kayakeza Mutshaka, Assistante à la Direction de la Fonction Publique, mme Adèle Kafwana Directeur du Trésor et de l'Ordonnancement

La fibre optique désigne une technique et une technologie pour transmettre de l'information sur les réseaux informatiques. Elle se généralise comme moyen d'accès à Internet car elle permet des téléchargements en très haut débit. Le Lualaba qui se veut une province pilote doit être au diapason des villes et provinces connectées voire « branchées » pour faire usage du jargon en la matière.

Aujourd'hui dans le monde mais aussi chez nos voisins directs, les collectivités sont en train d'envisager d'aider les opérateurs à investir dans la fibre optique. Certaines agglomérations pilotes ont déjà installé leur propre réseau qu'elles louent ensuite à des opérateurs. Pour les autres, il semble qu'une répartition 50/50 entre opérateur et collectivité soit envisagé pour inciter les investissements. Révolutionnons donc en ne restant pas dans un vase clos !

5. DES PREOCCUPATIONS SOULEVEES PAR LES HONORABLES DEPUTES MEMBRES DU GROUPE PARLEMENTAIRE « LES INDEPENDANTS ».

5.1. Du Plan quinquennal de développement provincial 2019-2023

5.1.1. Au sujet de la question de savoir comment investir les ministres provinciaux sur base d'un plan quinquennal de développement de la Province qui n'est pas le leur et qui ne les engage pas, celui-ci étant antérieur à la désignation de l'équipe gouvernementale ?

Suivant les directives de la 8e table ronde des ministres nationaux et provinciaux du plan tenue à Mbuji-Mayi en 2017, la durée du processus d'élaboration d'un plan de développement d'une province est d'une année. Ce

processus est participatif. Il implique toutes les parties prenantes (secteur public, secteur privé et société civile) et pas seulement le gouvernement. Quoique le processus d'élaboration du plan quinquennal 2019-2023 ait commencé avant la mise en place de l'équipe gouvernementale actuelle, cette dernière l'a endossé en vertu du principe de continuité de l'Etat. Ce plan l'engage donc.

A titre Illustratif, l'édit budgétaire de l'exercice 2019 a été préparé par l'ancienne équipe gouvernementale et adopté par l'Assemblée Provinciale de la législature passée. Cet édit engage tout autant l'équipe gouvernementale actuelle que l'Assemblée Provinciale de la présente législature.

Comme je l'ai souligné dans mon discours-programme, le Plan de développement n'est pas figé, il est dynamique. C'est ainsi que compte tenu de l'évolution du contexte, le Gouvernement est disposé de faire une relecture lors des travaux de la Commission Mixte Gouvernement-Assemblée Provinciale, qui permettra éventuellement de faire une mise à jour de certaines actions prioritaires.

5.1.2. S'agissant de la question des défections dans le Gouvernement

Notons qu'il n'y a pas défection ou encore moins démission tant que le gouvernement n'est pas encore investi. Ceux qui désistent sont en droit de le faire pour diverses raisons et cela ne peut en rien perturber le bon fonctionnement des institutions.

5.1.3. S'agissant de la préoccupation sur le financement du plan quinquennal

En plus des éléments de réponse fournis aux points 1.1.c et 1.1.d des préoccupations des Honorables Députés membres du Groupe parlementaire « PPRD et Alliés », il convient de préciser que le montant de 1.359.177.075 USD du financement des bailleurs de fonds, représentant 57,1 % du budget global du Plan quinquennal, comprend :

M. Patrick Zing, Directeur Adjoint à la Paie et Hon. Konde, Directeur de Dévéloppement

• 700.000.000 USD, soit 29,4 %, destinés à financer la route Kolwezi-Dilolo en mode B.O.T. ; Comme mentionné dans mon discours de présentation du programme d'actions, ce financement est déjà complètement bouclé et les travaux ont déjà commencé sur le premier axe de la route (Kolwezi-Kambululu : 228 Km) avec l'entreprise CREC 7 et débuteront au mois d'août prochain sur le second axe (Kambululu-Dilolo, Kisenge-Divuma et Kasaji Gare-Lueu : 229 Km) avec l'entreprise Frontier ;

• 500.000.000 USD, soit 20,9 %, représentant le financement de la route Kolwezi-Solwezi également en mode B.O.T. ; Bien que Glencore se soit retiré, plusieurs autres candidats ont soumis leurs offres et le traitement des dossiers est en cours ;

• 159.177.075 USD, soit 6,8 %, destinés à financer les projets sociaux essentiellement dans les domaines de la santé et de l'éducation.

De ce qui précède, il en résulte que l'essentiel du financement attendu des bailleurs de fonds porte sur des projets qui seront exécutés en mode B.O.T. En tenant des sollicitations importantes enregistrées à ce jour, le retrait de certains bailleurs, à l'instar de Glencore, n'entravera en rien la mise en oeuvre du Plan.

Par ailleurs, au sujet de Glencore, il sied d'indiquer qu'avant son retrait, celui-ci avait déjà entièrement financé les études du projet constituant ainsi un gain pour la Province en terme de temps et d'argent car, il ne sera plus questions de faire les études mais de passer à l'étape suivante.

Quant à la proposition des Honorables Députés de compenser le déficit (financement à rechercher) par le financement de l'ACGT, il convient de préciser que l'ACGT n'est pas un bailleur de fonds, mais plutôt un organe technique chargé des études, du suivi et du contrôle des travaux. Il n'est donc pas nécessaire d'élaguer les projets couverts par les 6.248.252 USD. Ce financement est à rechercher. Et nous pensons qu'il sera trouvé, notamment avec votre concours.

De plus, il est à considérer que la situation n'est pas entièrement morose comme on peut l'imaginer, car la chute des cours ne concerne que le cobalt et non les autres minerais dont le Cuivre.

Enfin, le coût du plan quinquennal ne concerne que les investissements. Il ne prend pas en compte le paiement des agents tant de la Province que ceux relevant du Pouvoir central.

5.1.4. Par rapport au déséquilibre dans la répartition des fonds par palier.

Le volet de cette question en rapport avec les secteurs sociaux a déjà trouvé la réponse au point 3.1. ci-dessus relatif aux préoccupations des Honorables Députés du Groupe parlementaire « ADRP et Alliés ».

Tandis que pour le volet gouvernance, mon Gouvernement fait sienne votre préoccupation. Dans cette perspective, nous pensons associer d'autres partenaires spécialisés en cette matière, à l'instar de PROFIT CONGO, comme je l'ai indiqué dans mon discours-programme.

Au vu du paquet d'activités retenues sur ce volet, nous estimons que le montant de 0,7 %, soit 33.867.271 USD est suffisant.

5.1.5. Concernant les infrastructures.

Nous prenons acte des divergences observées sur les distances. Un travail en commission sera fait en vue de l'harmonisation. Toutefois, il est à noter que dans certains cas, les divergences résultent des points de départ et d'arrivée ainsi que le parcours retenus dans l'évaluation. Et le choix des parcours est fonction de la viabilité économique et de l'interconnexion des agglomérations situées le long des axes retenus.

Pour la réhabilitation de la voirie dans les cités Gécamines, ces dernières n'ont pas été oubliées. La réponse donnée au point 3.4. des préoccupations des Honorables Députés du Groupe

S.E. Fifi Masuka Saini, Vice-Gouverneur de la Province du Lualaba

parlementaire « ADRP et Alliés » convient également ici.

Quant à ce qui concerne les ponts à réhabiliter, ceux-ci sont sur les principaux axes routiers retenus dans le programme de réhabilitation. Naturellement, il n'est concevable de réhabiliter une route sans réhabiliter les ponts qu'elle comprend. La liste nominative desdits ponts et leur localisation sera mise à la disposition de la commission mixte pour compétence. Néanmoins, il convient d'indiquer que tous les territoires ont été bien pris en compte.

Enfin, pour ce qui est de l'asphaltage des routes dans les chefs-lieux de territoire, il s'agit d'un choix important délibérément opéré par votre Gouvernement ; et ceci s'inscrit dans le cadre de la modernisation des chefs-lieux de nos territoires qui aujourd'hui ont tous le statut de communes rurales.

5.1.6. En rapport avec les Mines

S'agissant de la préoccupation sur le nombre exact des ZEA, celui-ci se chiffre à 46 reparti de la manière suivante : 35 ZEA nouvellement acquises par la Province et 11 héritées de l'ex Province du Katanga.

Quant à l'opérationnalité des 3 ZEA numéros 297, 076 et 078, elle sera effective vers la fin de l'année. Tandis que pour l'effectif des creuseurs, il sera déterminé à l'issue des travaux de découverture qui permettront de dégager la capacité d'accueil. Les coopératives seront connues au terme d'un processus rigoureux de sélection.

Pour le chronogramme inhérent à l'obtention des financements susceptibles de viabiliser toutes les autres ZEA, votre Gouvernement a déjà soumis le problème à la compétence du Gouvernement central en vue de la levée des fonds et des contacts sont en cours avec certaines sociétés pour des solutions intermédiaires.

L'engouement vers l'exploitation minière artisanale se justifie par les gains faciles pour la survie. Le nombre sans cesse croissant résulte à la fois des flux migratoires et du dégraissage des effectifs dans les entreprises s suite aux difficultés conjoncturelles ou alors à cause de la modernisation des processus de production. Néanmoins les efforts sont en cours en vue de la reconversion vers des secteurs porteurs.

Pour la petite histoire, rappelons que des actes de violences ont été perpétrés entre la police et les creuseurs réciproquement et il fallait éviter l'escalade. L'usage de l'armée pour évacuer les creuseurs de certains sites miniers ne relève pas de notre compétence. Toutefois, c'était une stratégie psychologique de dissuasion et de démobilisation. Cette approche a produit des résultats probants sans perte en vies humaines ni accrochage entre militaires et creuseurs. Pour l'avenir, nous envisageons également de recourir à des mesures philosophiques de dissuasion.

5.1.7. Concernant l'Industrie

Pour ce qui est de CimenKat, les éléments de réponses ont déjà été donnés au point 2.3. ci-dessus relatif aux préoccupations des Honorables députés du Groupe parlementaire « PPRD et Alliés ».

S'agissant de Kinsenge Manganèse, cette entreprise présente également de l'intérêt pour la Province. Comme pour CimenKat, plusieurs actions ont été menées pour la soutenir. Il s'agit notamment de l'aide apportée à la société pour l'exportation de ses produits, le paiement ponctuel des droits de douane et des arriérés des salaires du personnel.

Quant à ce qui concerne la Brassimba, il convient de signaler que la Province a reçu il y a 2 mois, la lettre annonçant sa reouverture prochaine et sa modernisation. Ce qui est une bonne chose.

La préoccupation relative à la diversification de l'économie est également notre et fait partie intégrante du plan quinquennal, l'agriculture et le tourisme en constituent deux axes majeurs.

Un train pour tourristes venu de Pretoria jusqu'à Kolwezi

5.1.8. Sur secteur informel

La redynamisation et la formalisation du secteur informel sont deux actions complémentaires. En ce qui concerne le financement, les éléments de réponses fournis au point 3.2. ci-dessus relatif aux préoccupations des Honorables Députés du Groupe parlementaire « ADRP et Alliés » valent également ici.

5.1.9. En rapport avec l'Agriculture, Pêche et Elevage

a. Agriculture

Le montant de 100.344.085 USD couvre tout un programme et non seulement un champ pilote ou expérimental. Les différents éléments suggérés (la recherche agronomique, l'encadrement des agriculteurs, la construction des silos, la production des semences, etc.) font effectivement partie intégrante de ce programme comme stratégies. En ce qui concerne les expériences mentionnées par les honorables députés, les leçons tirées de leurs échecs seront prises en compte et capitalisées.

Au sujet du financement des entreprises minières, ces dernières encadrent directement les agriculteurs dans le cadre de leurs responsabilités sociétales. C'est le cas notamment de TFM, KCC, KAMOA, ... Le Gouvernement n'a pas une main mise sur ce financement. Mais considérant l'insuffisance de leurs interventions, le Gouvernement les pousse à en faire davantage.

Pour ce qui est de la culture du tabac, le plan quinquennal dans sa partie narrative, n'a été donnée que pour des raisons d'informations et non comme activités planifiées.

b. Pêche

Chaque année, un arrêté est signé pour réglementer la pêche. Pour le contrôle et la surveillance, il existe une brigade qui sera renforcée en vue de jouer efficacement son rôle.

c. Elevage

Parmi, les mesures arrêtées pour inciter les fermiers à avoir de gros élevages, il y a lieu de noter :

- ***Des appuis matériels, techniques et financiers aux fermiers ;***
- ***Le renforcement de la recherche ;***
- ***La réhabilitation des écoles vétérinaires et l'ouverture de la filière vétérinaire à l'université de Kolwezi***

5.1.10. En rapport avec l'électricité et eau

Les interventions en faveur de la SNEL et de la REGIDESO seront réalisées au titre de subventions. La centrale de BUSANGA est en construction et sera mise en service en 2021. Nous faisons nôtre la proposition du programme de remplacement des ampoules à incandescence par des ampoules économiques pour dégager une puissance qui pourra servir à alimenter un plus grand nombre de la population en énergie électrique

En ce qui concerne la desserte en eau en milieux ruraux, l'aménagement des sources est bel et bien prévu dans le programme et se fait déjà.

5.1.11. Au sujet de l'Education

S'agissant de la proposition faite à la Province de s'investir pour que les enfants dont les parents n'ont pas la possibilité de payer les études faute des moyens puissent avoir accès aux établissements scolaires publics sans condition, le Plan quinquennal a déjà pris en compte cette question à travers le programme de prise en charge de la scolarisation des enfants vulnérables et des frais de participation des finalistes du primaire au TENAFEP. A titre illustratif, pour l'exercice budgétaire 2019, il est prévu de prendre en charge la scolarisation de 20.000 enfants vulnérables et les frais de TENAFEP ont entièrement été pris en charge.

Au sujet de la mécanisation des enseignants, rappelons que

Un train pour tourristes venu de Pretoria jusqu'à Kolwezi

l'enseignement primaire, secondaire et professionnel relève des compétences exclusives des provinces. Cependant, le transfert des charges et des ressources n'est pas encore effectif étant donné que le Gouvernement central garde encore certaines prérogatives. C'est ainsi que des démarches pour la mécanisation des enseignants ont été entreprises auprès du Gouvernement central et vont se poursuivre.

En rapport avec la proposition d'élaborer un programme réaliste pour la construction et la réhabilitation des écoles ainsi que leur dotation en équipements, matériels scolaires et les inspections, il sied de relever que tous ces aspects sont bel et bien pris en compte dans le Plan quinquennal (voir le Plan d'Actions Prioritaires, pages 39 et 40). Un accent particulier est effectivement porté sur l'enseignement technique et plusieurs actions sont en cours dans ce sens (réhabilitation de l'IDIAS à Sandoa, de l'Institut KUNGWILA et de l'IT Mutoshi à Kolwezi, la réhabilitation prévue de l'école vétérinaire de sandoa, etc.)

Concernant le paiement des frais connexes aux instituts supérieurs et universités, il rentre dans le cadre des compétences concurrentes entre le pouvoir central et les Provinces (Confère article 203.9 de la Constitution).

5.1.12. Sur la santé

Concernant l'observation selon laquelle, le programme a retenu **47.038.376 USD** pour couvrir les actions dans ce secteur et se limite à donner des généralités sans précision sur la construction des centres de santé et de leur localisation, nous relevons que le Plan d'Actions Prioritaires renseigne à la page 33, cinq [5] centres de santé dont un par territoire.

En rapport avec la moyenne du budget alloué à la santé qui se situerait à 16 USD par habitant par an au niveau provincial contre 18 USD au niveau national, il sied de noter que la moyenne nationale tient compte de plusieurs paramètres dont ceux des Provinces (nombre de partenaires techniques et financiers dans les Provinces, les taux de couverture sanitaire dans celles-ci, etc.). Or, la Province du Lualaba est parmi celles bénéficiant moins d'appuis de la part de ces derniers.

Quant au taux de mortalité de 64% imputable au VIH/SIDA, il s'agit là d'un problème de prise en charge des cas au niveau de la Province ; A titre exemplatif, les activités de prise en charge du VIH sont plus concentrées dans le chef-lieu, alors que dans les territoires, celles-ci sont inexistantes. C'est dans ce cadre que j'ai ordonné l'élaboration du projet de lutte contre le SIDA dans les territoires avec les services techniques spécialisés.

S'agissant de l'accès de la population aux soins par rapport aux nouveaux équipements, mon Gouvernement s'engage à subventionner les formations sanitaires en collaboration avec le Projet de Développement du Système de Santé (PDSS en sigle) financé par la Banque Mondiale qui appuie toutes les 14 zones de santé de la Province.

Enfin, la venue des professeurs médecins en Provenance de l'Inde dans la Province se justifie par le souci d'accompagnement des structures médicales, du personnel de santé ainsi que le transfert des compétences (mise à niveau) du fait que les matériels commandés sont de la dernière génération et sont inexistants à Lubumbashi comme à Kinshasa. Le contrat signé à cet effet n'est que d'une année.

5.1.13. Par rapport à l'urbanisme et l'habitat

L'acquisition des équipements anti-incendie constituant le premier volet de cette préoccupation, est recommandée pour des raisons sécuritaires et par le souci de conformité à la modernisation. L'existence d'une brigade anti-incendie bien équipée et efficace constitue une stratégie pour prévenir des sinistres éventuels et limiter la survenance des dégâts dans les milieux urbains.

Parlant du second volet de la préoccupation ayant trait à l'aménagement des villes et des infrastructures, nous précisons que les prévisions y relatives sont bel et bien consignées dans notre Plan Quinquennal.

5.1.13. Par rapport à l'urbanisme et l'habitat

L'acquisition des équipements anti-incendie constituant le premier volet de cette préoccupation, est recommandée pour des raisons sécuritaires et par le souci de conformité à la modernisation. L'existence d'une brigade anti-incendie bien équipée et efficace constitue une stratégie pour prévenir des sinistres éventuels et limiter la survenance des dégâts dans les milieux urbains.

Parlant du second volet de la préoccupation ayant trait à l'aménagement des villes et des infrastructures, nous précisons que les prévisions y relatives sont bel et bien consignées dans notre Plan Quinquennal.

5.1.14. Par rapport à l'environnement

Nous prenons acte de toutes les recommandations formulées en rapport avec ce secteur.

5.1.15. Concernant le transport

Pour ce qui est de la prise en compte de la réhabilitation de l'aérodrome de Kasaji, la réponse à cette préoccupation est mentionnée dans le Programme d'Actions Prioritaires sur la Page 68.

#ZOOM SUR Kalamb Moïse , une photographie qui défraye la chronique , d'un gagne pain à une assurance vie .

C'est que tu as à faire , fais le bien car ta bénédiction en dépend . cette phrase trouve son pesant d'or dans la vie de ce jeune anthousiasmé par la volonté de réussir.
Pour ce récit nous préférons inviter certains témoins oculaires , ils sont nombreux mais Ann Gallen , Djento Walter Kabamba sont les plus proches de la scène , ils l'ont vu évoluer et d'ailleurs ont été d'un grand soutien pour la réussite de M Kalamb .

Alors pour la courte petite histoire concernant la réussite de ce jeune homme , tenez :

Il s'appelle Kalamb Moïse , photographe professionnel , il débute sa carrière depuis plusieurs années , ici à Kolwezi sans gène il fait ses prestations dans la rue , dans des familles à chaque circonstance mais avec lieu fixe , un hôtel restaurant VIP de Kolwezi du nom de» kampi ya boma» il y est chaque week-end , mais plus le dimanche par ce que , c'est ce jour sabbatique que cet hôtel organise de grands événements culturels et reçoit la participation de plusieurs habitant de la ville , profitant de cet agouement , le jeune KALAMB trouve ici une occasion de faire de l'argent avec sa photographie qui attire , d'un abord facile et d'un caractère courtois il attire l'attention de tout le monde après chaque service rendu , c'est ce cette routine qui décore d'abord sa vie .

2015 , les choses décident de changer mais de manière très insondable , le gouvernement central met en application le découpage des provinces , pour la province du lualaba ses dirigeants sont nommés et doivent rapidement rejoindre leur lieu de travail mais chose grave , aucune infrastructure pour loger cette nouvelle administration n'est prévue , ils seront alors obligé de s'abriter dans le même espace que KALAMB , à Kampi et comme son caractère est du genre à saisir les occasions , une telle occasion n'est ratera aucunement sa cible , très vite il s'est fait ami à tout le monde , du sommet à la base.

D'abord de manière circonstancielle il est pris par les nouveaux commissaires comme photographe , suite à son côté professionnel remarquable il convainc la première autorité de la province et jusqu'à nos jours il reste dans son sillage et ensemble la route n'a pas l'air de s'arrêter. Il signe comme photo reportaire du Magazine LE PROFIL depuis 2015.

De la base au sommet , bravo !!

27 Avenue Colibri / Av Prof. Joseph Yav,
Quartier Jolie Site, Commune Manika,
Ville de Kolwezi, Province du Lualaba. RD Congo

Colibri Inn

Hôtel - Restaurant - Lounge Bar

E-mail : kolwezi@lodgecolibri.com
Tel. : +243 823 999 828
Fax : +15016384935

La Paillote

Raffiné, accueillant et original, la Paillote Restaurant-Hôtel, ce cadre ne vous laissera pas indifférent pour la première fois que vous aurez franchi les portes d'entrée.

Construite et décorée avec des matériels naturels, ce beau cadre mérite un trophée de la protection de l'environnement et d'usage des matériels non polluants.

Son décor captivant et peint en peaux d'animaux, restes d'animaux et bois sculptés selon l'univers ancestral, la source d'inspiration de l'artiste et architecte ne l'a pas envoyé en dehors de nos terres d'origines, de notre terre Afrique.

Climatisé sans climatiseur, le chaume couvre et constitue la toiture soutenue par les arbres non taillés et soumis à la menuiserie. Les murs sont peints et ponctués d'oiseaux, vous n'en finirez pas d'explorer et de découvrir la richesse artistique de ce chef d'œuvre.

Vous serrez également satisfait de sa cuisine spéciale et créative.

Madame Odette Kalong et son personnel vous réservent un accueil chaleureux et vous introduisent dans une ambiance sans précédent.

Un pitoresque cadre à l'architechture Africaine à Kolwezi

Ouvrable 7 jours sur 7 de 10heures à 22 h
Contactez-nous aux : +243813029130 ; +243810680559
Restaurantlapaillotekolwezi@gmail.com
www.restaurantlapaillotekolwezi.com

DEVELOPPEZ VOTRE BUSINESS AU LUALABA

Bondir sur les Mines pour développer l'Agriculture, le Tourisme et améliorer les Services Sociaux de Base

MINES
TOURISME
AGRICULTURE
ENERGIE
INFRASTRUCTURES

KARIBU KWETU *Lualaba*